

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, mon collègue était en train de parler en privé à son voisin, de toute évidence. La question du député n'est pas de mon ressort. Je crois qu'il le sait très bien.

L'INCIDENCE DE LA CONCENTRATION DU POUVOIR
ÉCONOMIQUE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, le ministre de la Consommation et des Corporations nous expliquera-t-il comment une telle concentration de notre économie entre les mains de sept familles est profitable à nos concitoyens?

[Français]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, nous avons effectivement déposé au mois de décembre dernier certains amendements à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions qui, justement, prévoient des mécanismes qui permettront au Directeur d'examiner des transactions telles que celles signalées par mon collègue.

* * *

[Traduction]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—
L'ACCORD DE L'AUTOMOBILE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je pose ma question au ministre du Commerce extérieur. Une étude sur l'Accord canado-américain de l'automobile, effectuée pour le compte du gouvernement par un bureau d'experts-conseil, a révélé vendredi dernier que les emplois de Canadiens et l'Accord même seraient compromis si des changements y étaient apportés à la suite des négociations générales sur le commerce avec les États-Unis. Le ministre voudrait-il affirmer tout de suite, sans équivoque, qu'il accepte les conclusions de cette étude et que jamais l'Accord de l'automobile ne fera partie des pourparlers généraux sur le commerce avec les États-Unis?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député sait pertinemment qu'en vue de ces pourparlers, nous avons commandé un certain nombre d'études. En fait, nous avons dit publiquement que nous avions reçu le rapport. Il renferme l'opinion de l'auteur. Le gouvernement n'y a pas donné suite. Quand notre position de négociation sera confirmée, nous agirons au mieux des intérêts de tous les Canadiens.

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU NÉGOCIATEUR AMÉRICAIN

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, M. Yeutter, l'envoyé spécial des États-Unis en matière de

Questions orales

commerce, n'a-t-il pas dit au ministre, à Ottawa, en décembre dernier: «Je n'exclus pas la possibilité que des changements soient apportés à l'Accord de l'automobile à la suite de négociations générales»? Pourquoi le ministre refuse-t-il de dire aujourd'hui sans équivoque qu'il exclut pareils changements et que l'Accord n'entrera pas dans les négociations générales sur le commerce avec les États-Unis? Ne se rend-il pas compte que le message qu'il transmet au pays par son indécision et son silence, c'est qu'il entend faire de cet accord matière à négociation?

M. le Président: A l'ordre. A l'ordre, s'il vous plaît!

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député a une mémoire sélective. Quand M. Yeutter est venu au Canada, il a ajouté que, à son avis, l'Accord de l'automobile donnait d'excellents résultats pour les deux pays et qu'il n'avait pas l'intention de le soumettre aux négociations. Il ne faut pas l'oublier. J'ai alors abondé dans le sens de M. Yeutter sur ce point. On ne dérange pas ce qui fonctionne bien.

* * *

[Français]

LES CORPORATIONS

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LES EFFETS DE LA VENTE
PRÉSUMÉE DE LA HIRAM WALKER À LA OLYMPIA & YORK

M. W. Paul McCrossan (York-Scarborough): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. D'ici deux jours, il semble que la compagnie Olympia & York achètera la compagnie Hiram Walker. Étant donné que ces deux grandes compagnies ont des investissements énormes dans le secteur énergétique, le ministre peut-il nous assurer que lui-même ou les hauts fonctionnaires de son ministère ont déjà examiné l'acquisition projetée et qu'ils ont déjà conclu que la transaction n'aura pas comme résultat des effets indésirables dans le secteur énergétique?

● (1500)

[Traduction]

M. le Président: A l'ordre. La question est trop longue.

[Français]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): La réponse, monsieur le Président, est oui, le Directeur est effectivement au courant de cette acquisition proposée, et c'est sa responsabilité d'examiner les effets sur la concurrence lorsqu'une telle transaction survient. C'est ce qu'il entend faire, et s'il a des raisons de croire que la loi a été violée, il commencera, évidemment, une enquête.